

Allocution de M. Taieb BACCOUCHE, Ministre de l'Education
Président d'Honneur de l'Institut Arabe des Droits de l'Homme
au 3^{ème} séminaire francophone sur l'examen périodique
universel sur
"La Mise en Œuvre des Recommandations"
Gammarth, 01 novembre 2011

Mme la Ministre

Excellences

Mesdames et Messieurs représentantes et représentants de l'O.I.F
et du H.C.D.H

Honorables Invités

Chers collègues

Mesdames et Messieurs

Permettez-moi d'abord de vous souhaiter la bienvenue et vous dire combien je suis heureux de vous rencontrer dans cette Tunisie nouvelle issue de la Révolution. C'est également pour moi un honneur de présider la séance de clôture de ce séminaire dédié aux Droits de l'Homme auxquels, vous vous en doutez bien, je suis profondément attaché. Je voudrais saisir cette opportunité pour remercier tous les participants à cet important séminaire. Qu'il me soit permis à cet égard de rendre un hommage particulièrement appuyé à l'OIF et au Haut

Commissariat des Droits de l'Homme, pour le soutien précieux qu'ils ont apporté à l'organisation de cette manifestation internationale.

Mesdames et Messieurs

Consacré à la mise en œuvre du mécanisme du Rapport périodique universel créé en 2006 au sein du Conseil des droits de l'Homme, ce séminaire aura été, de l'avis de tous les participants et observateurs, un grand succès et j'en profite déjà pour vous en féliciter, vous tous, qui y avez contribué par votre présence ainsi que par votre expertise politique, scientifique, pédagogique et technique. En effet, votre apport est considérable d'abord en termes de capitalisation et de mutualisation des ressources, expériences et bonnes pratiques. Il l'est ensuite au vu de la réflexion que vous avez menée en vue de relever les défis auxquels on est confronté dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU. Il l'est enfin eu égard au concours de la communauté internationale en matière d'assistance technique. Avec comme visée ultime et pratique, la bonne préparation du rapport du second cycle.

Mesdames et Messieurs

Le peuple tunisien, mû par la volonté farouche d'être l'artisan de sa propre destinée, a contribué à l'avènement du « printemps arabe » en réalisant un modèle de REVOLUTION PACIFIQUE contre la tyrannie et l'injustice.

Le gouvernement de transition, dont j'ai eu l'honneur de faire partie, s'est donné pour tâche d'opérer des changements propres à mettre en œuvre, en un temps record, les objectifs de la révolution. Aussi a-t-il commencé par les questions urgentes, notamment le

dossier social, entendons les problèmes de pauvreté, de chômage et de disparités régionales en matière de développement, ainsi que le dossier des libertés, c'est-à-dire les questions du pluralisme politique, de la démocratie, des droits de l'homme et de la liberté d'opinion, d'expression et de réunion, et ce après plus de vingt années de despotisme et de confiscation des droits fondamentaux.

Il me plaît de rappeler que depuis le 14 janvier, notre pays a pris des engagements visant à mettre un terme aux violations les plus graves dans ce domaine, en concrétisant son attachement au système international des droits de l'Homme, par une panoplie de mesures concrètes tant au niveau des textes (CPI, CEDAW, ...) qu'au niveau pratique (Amnistie générale) permettant entre autre à des centaines de personnes de réintégrer le Ministère de l'Éducation. La promulgation de décrets-lois sur les partis politiques, sur les associations, sur la levée de toutes les restrictions à la liberté de la presse et sur l'organisation de la presse et de la communication audiovisuelle.

Depuis l'avènement de la Révolution, La Tunisie a veillé à la promotion de l'égalité entre l'homme et la femme. En témoignent la parité sur les listes électorales et l'annonce de la levée des réserves à la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il va sans dire que cette parité hommes-femmes au sein des instances politiques sera inscrite dans la nouvelle Constitution.

Il est à noter que de telles valeurs doivent trouver dans l'école leur lieu de diffusion privilégié.

Mesdames et Messieurs

Grâce à l'avènement de la révolution, nous entendons faire de l'Ecole un espace réel et non virtuel de liberté et d'ouverture, s'inspirant dans sa mission des idéaux humanistes et des principes universels de liberté, de tolérance, de démocratie et de justice sociale. Aussi l'Ecole doit-elle repenser ses stratégies, ses programmes et ses pratiques pédagogiques.

Aussi l'Ecole a-t-elle commencé par focaliser sur un certain nombre de priorités : lutter contre le décrochage scolaire, réorganiser la vie au sein des établissements, mettre en place des structures empathiques (à l'instar du conseil pédagogique, du conseil d'établissement et des forums) favorisant le dialogue et permettant d'améliorer l'aspect relationnel intra et extra muros. L'élection des représentants des élèves, l'intensification du réseau des clubs culturels, la généralisation de l'école préparatoire, la prise en charge des élèves en difficulté, l'intérêt accordé aux écoles prioritaires, à l'éducation intégrée, aux classes multigrades, aux conditions d'hébergement et de restauration, sont de nature à favoriser l'intégration des élèves, à créer les conditions du confort pédagogique et à assurer le lien entre formation et emploi.

Au niveau de la gestion des ressources humaines, Le Ministère a réalisé une performance remarquable en parvenant à intensifier le recrutement des enseignants dont le nombre est passé cette année du simple au double par rapport aux prévisions initiales. Par ailleurs, le Ministère prévoit le recrutement d'un nombre conséquent d'éducateurs (environ 6500 autres pour 2012) .

Quant à la nomination des directeurs des collèges et des lycées, elle a pu mettre un terme à la subjectivité, au népotisme et au critère de

l'allégeance au parti au pouvoir, grâce à un concours sur dossier (ouvert à 75.000 enseignants).

S'agissant des programmes et des pratiques pédagogiques, l'École doit viser, outre l'acquisition de connaissances théoriques, celle de « savoirs-être », de comportements, d'attitudes indispensables pour la vie en communauté. Toutes les disciplines seront appelées à concourir à l'acquisition de ces « savoirs-être » et de ces compétences transversales. Si toutes les matières doivent contribuer à les faire connaître et respecter, certaines disciplines, de par la spécificité de leurs contenus et de leurs messages explicites, occupent une place qu'on peut qualifier de stratégique dans l'éducation aux droits de l'Homme.

Toutes les disciplines devront y concourir : L'éducation civique est un "lieu pédagogique" privilégié, il en est de même de l'éducation religieuse, de l'enseignement de l'Histoire, de la géographie, des langues, de la traduction, de la philosophie dont l'apport est fondamental dans l'enracinement des valeurs universelles.

Par ailleurs, dans le but d'apporter sa contribution à la réalisation des objectifs de la Révolution, le Ministère a intégré l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme dans les cursus. Il a organisé des séminaires sur la démocratie et les stratégies éducatives. Il a œuvré à la formation de ses inspecteurs dans le domaine des élections. Il les a mis à la disposition de l'Instance Supérieure indépendante qui a pu disposer d'environ 5000 établissements scolaires pour organiser les premières élections libres et démocratiques dans l'Histoire de notre pays.

Un projet pilote sur l'éducation à la citoyenneté a été mis en œuvre afin d'enraciner chez la nouvelle génération la culture de la démocratie,

de la citoyenneté et des droits de l'homme. C'est ainsi qu'un manuel d'éducation à la citoyenneté dédié aux jeunes a été récemment élaboré par la Commission nationale tunisienne pour l'éducation, la science et la culture, avec l'appui de l'UNESCO.

Et comme la solidarité n'a pas de frontières, nous avons œuvré à l'intégration de milliers d'enfants réfugiés lybiens dans les écoles et les collèges du sud tunisien. Les familles lybiennes elles-mêmes ont pu trouver refuge dans des locaux qui appartiennent à l'éducation nationale.

Mesdames et Messieurs

Ce souffle de liberté que respire la Tunisie a permis l'existence sur la scène de plus de 100 partis politiques qui ont participé aux premières élections libres dans notre pays. Le 23 octobre, pour la première fois les Tunisiens ont élu librement leurs représentants. Les membres de l'Assemblée constituante auront la responsabilité de traduire en acte ses aspirations.

L'enjeu de la Révolution devrait être de sortir de la "fausse alternative" entre dictature et extrémisme, d'où la nécessité pour nous tous de nous inscrire dans une logique démocratique fondée sur une justice transitionnelle qui préparerait à une réconciliation nationale. L'Assemblée constituante devra adopter les dispositions légales nécessaires pour faire prévaloir ces impératifs et faire respecter tous les droits économiques, sociaux, culturels et politiques.

Il va sans dire que ce projet de société devrait impliquer toutes les compétences et toutes les instances.

A titre d'exemple, l'Institut Arabe des Droits de l'Homme, qui a signé le 17 mars 2011 un Protocole d'accord avec le Ministère de l'Education, outre un accord de siège avec le Ministère des Affaires Etrangères le 16 mars 2011, est un puissant vecteur d'une éducation fondée sur le respect de ces principes universels.

A peine ai-je besoin de vous réitérer notre volonté de coopérer avec toutes les instances nationales et internationales et à partager nos expériences respectives et nos bonnes pratiques pour le bien de nos peuples.

Je voudrais enfin vous assurer de notre engagement dans ce processus démocratique et de notre attachement, plus fort que jamais, aux principes, à l'éthique et aux idéaux des Droits de l'Homme.

Je vous remercie de votre attention.